

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CIUSSS) DU
NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL TENUE LE MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016 À 19 H,
À L'AUDITORIUM DU CHSLD SAINT-JOSEPH-DE-LA-PROVIDENCE**

- Présences :** Docteur Zahi Abou Chacra, représentant du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
Madame Zina Benshila, représentante du conseil des infirmières et infirmiers
Madame Manon Boily, représentante du conseil multidisciplinaire
Madame Lyne Constantineau, représentante du comité régional sur les services pharmaceutiques
Monsieur Daniel Cyr, membre observateur des fondations
Madame Lucie Gérin, membre indépendant
Docteur Pierre Gfeller, président-directeur général
Madame Pierrette Guillaud, représentante du comité des usagers
Madame Geneviève Hotte, membre indépendant
Professeur Michel Janosz, représentant d'une université affiliée
Monsieur Yvon Jasmin, membre indépendant
Madame Marianne Le Roux, membre indépendant
Monsieur Louis Letellier de Saint-Just, membre indépendant
Madame Alida Piccolo, membre indépendant
Madame Josephine Primiani, représentante du comité de langue anglaise
Docteure Christiane Richard, représentante du département régional de médecine générale
Madame Lucy Rodrigues, membre indépendant
Monsieur Gladimy Télus, membre indépendant
- Absences motivées :** Madame Louise Béliveau, représentante d'une université affiliée
Monsieur Norman Décarie, membre indépendant
- Membres de la direction présents :** Monsieur Frédéric Abergel, président-directeur général adjoint
Monsieur Alain Bouchard, directeur des ressources financières
Madame Adélaïde De Melo, directrice des soins infirmiers
Madame Manon Gignac, conseillère en gestion au bureau du PDG
Madame Renée Sauriol, directrice adjointe des communications et des relations avec les médias
Docteure Josée Savoie, directrice générale adjointe du programme de santé physique générale et spécialisée et directrice des services professionnels
Madame Marie-France Simard, directrice générale adjointe des programmes sociaux et réadaptation et directrice du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées

Invitées : Docteure Véronique Dubuc, neurologue
Monsieur Pierre Galarneau, directeur adjoint à l'enseignement autre qu'universitaire et planification de la main-d'œuvre
Madame Valérie Gascon, directrice adjointe de l'accès et des trajectoires de soins
Madame Caroline Roy, commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Madame Jocelyne Delorme fait la prise de notes.

1. POINTS STATUTAIRES

1.1 CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la présidente, Mme Geneviève Hotte, déclare la séance ouverte à 19 h 05 et souhaite la bienvenue à tous pour cette rencontre au CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence. Elle profite de l'occasion pour présenter les deux nouveaux membres du conseil d'administration, soit Mme Zina Benshila, représentante du conseil des infirmières et infirmiers, et M. Gladimy Télus, membre indépendant avec expertise en protection de la jeunesse.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la séance régulière du conseil d'administration tenue le 21 septembre 2016.

1. POINTS STATUTAIRES

- 1.1 Constatation du quorum
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions du public
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 juin 2016
- 1.5 Affaires découlant du procès-verbal de la séance régulière du 14 juin 2016
- 1.6 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 21 juillet 2016
- 1.7 Affaires découlant du procès-verbal de la séance spéciale du 21 juillet 2016
- 1.8 Informations de la présidente du conseil d'administration
- 1.9 Informations du président-directeur général

2. RAPPORT DES COMITÉS

- 2.1 Suivi du comité de vérification
 - 2.1.1 Analyse de la situation financière à la période 5 se terminant le 20 août 2016

3. POINTS DE DÉCISION

- 3.1 Résultats de l'exercice d'optimisation des ressources en éthique
- 3.2 Nomination d'un médecin examinateur
- 3.3 Nomination d'un directeur adjoint – Entretien en exploitation des immeubles
- 3.4 Affaires médico-administratives

- 3.4.1 Nomination
- 3.4.2 Nomination temporaire
- 3.4.3 Changement de statut
- 3.4.4 Démission
- 3.4.5 Congé de service
- 3.4.6 Congé de maternité
- 3.4.7 Prolongation d'un congé de service
- 3.4.8 Mise à jour des signataires autorisés à la RAMQ
- 4. POINTS D'INFORMATION ET TABLEAUX DE BORD
 - 4.1 Présentation des résultats du centre secondaire pour le continuum de services pour les personnes à risque de subir ou ayant subi un AVC
 - 4.2 Présentation du Centre d'information à la population (514 336-NORD)
 - 4.3 Activités du comité des usagers
- 5. AGENDA DE CONSENTEMENT
 - 5.1 Amendements aux résolutions
 - 5.1.1 No 592 – Dre Marie-Hélène Gobeil
 - 5.1.2 No 587 – Dre Linda Raya
 - 5.1.3 No 569 – Mme Van Anh Hoang
 - 5.2 Régime d'emprunt à long terme
 - 5.3 Nomination d'administrateurs – Service de cartes Desjardins pour l'Hôpital Jean-Talon
 - 5.4 Autorisation de signature de contrat
 - 5.4.1 Logiciels Microsoft
 - 5.5 Approbation du rapport RR-444
 - 5.6 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers et le respect de leurs droits
 - 5.7 Fonds d'investissement stratégique (FIS): Réaménagement et optimisation du centre de documentation du CIUSSS
 - 5.8 Nomination d'une personne mandatée substitut pour autoriser la réalisation des projets de recherche se déroulant au CIUSSS NDIM
 - 5.9 Bilan annuel de la sécurité des actifs informationnels au 31 mars 2016 et plan d'action 2016-2017
- 6. PROCHAINE ASSEMBLÉE
 - 6.1 Séance régulière – 23 novembre 2016 à 18 h à la salle Edgar-Langlois du Pavillon Albert-Prévost
- 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Hotte présente ce point. Elle informe l'assemblée que la période de questions est de 30 minutes et qu'il y a quatre questions qui ont été annoncées. Le temps alloué pour chaque question est de cinq minutes. La personne qui transmet la question doit se présenter à l'avant et s'adresser aux membres du conseil d'administration.

- 1) Dre Odile Kowalski, médecin responsable GMF L'Envolée et chef d'obstétrique de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, aimerait savoir si nous avons des solutions à proposer lorsque les délais de remplacement du personnel infirmier en GMF sont trop longs afin de garantir le service à la population.

Dr Gfeller est au fait des délais de remplacement en période estivale. Dre Kowalski a rencontré cette semaine Mme Marie-France Simard, directrice générale adjointe des programmes sociaux et réadaptation et directrice du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées, pour l'informer des impacts. Des solutions particulières seront examinées avec les partenaires syndicaux et les membres du comité de direction, afin de régler cette problématique.

- 2) M. Robert Poisson, président du STT CSSS AMN (CSN) mandaté comme porte-parole de tous les syndicats CSN du CIUSSS, car ils ont des questionnements sur la façon dont la démocratie et le décorum sont appliqués au conseil d'administration. Un document de deux pages est distribué aux membres du conseil pour appuyer ses propos.

La présidente, Mme Hotte, lui rappelle que la période de questions est de 30 minutes et que les questions sont regroupées par sujet. Elle continue en lui soulignant que des réponses aux questions sont toujours données, soit immédiatement lors de la séance ou par écrit au cours des prochains jours des séances. D'ailleurs, elle l'invite à faire parvenir ses problématiques aux directions et aux tables de concertation.

- 3) Mme Dominique Daigneault, présidente du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) souhaite savoir quand le CIUSSS va-t-il entreprendre une véritable démarche pour régler de manière définitive la question des déficits de personnel et comment va-t-il s'y prendre?

Dr Gfeller lui mentionne qu'il a effectivement été informé des difficultés vécues lors du congé de la fête du Travail, touchant particulièrement le manque d'infirmières. Il lui rappelle qu'un des défis de l'organisation est de ne plus utiliser la main-d'œuvre indépendante (MOI) et d'éliminer le temps supplémentaire obligatoire (TSO). Par exemple, à la période 6 à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, il y a eu une baisse de 38 % de MOI, le temps supplémentaire est demeuré stable et le TSO a diminué. M. Pierre Galarneau, directeur adjoint à l'enseignement autre qu'universitaire et planification de la main-d'œuvre, se joint à Dr Gfeller pour souligner le travail fait à la direction des ressources humaines en recrutement et en dotation, mais que certains secteurs d'emploi sont plus problématiques à combler. Toutefois, un plan d'action est en cours pour améliorer la situation.

- 4) Mme Stéphanie Canuel-Pomerleau, travailleuse sociale, représentante du syndicat APTS Ahuntsic Montréal-Nord, se demande quelles représentations le CIUSSS fera-t-il auprès du gouvernement pour défendre l'accessibilité aux services des populations vulnérables du quartier Ahuntsic et comment justifiera-t-il la fermeture éventuelle du service d'accueil psychosocial d'Ahuntsic auprès de sa population?

Pour débiter, Dr Gfeller informe Mme Canuel-Pomerleau que le CIUSSS est dans sa phase de transition et que les projets de transformation ne sont pas encore débutés. Effectivement, l'organisation devra concilier les services offerts en GMF et en CLSC. Ils couvrent des besoins différents. Mme Marie-France Simard,

directrice générale adjointe des programmes sociaux et réadaptation et directrice du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées, poursuit en assurant que la direction n'a pas de projet de fermeture à l'accueil psychosocial, mais qu'il y aura des modifications dans l'offre de service.

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JUIN 2016

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration tenue le 14 juin 2016.

1.5 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JUIN 2016

1.3 Question de M. Michel Grégoire : les données pour la main-d'œuvre indépendante et le temps supplémentaire ont été mentionnées à la question 3 de Mme Daigneault.

1.3 Question de Mme Joan Nadeau : une rencontre a eu lieu en juillet avec Mme Patricia McDougall, directrice adjointe des services d'hôtellerie.

1.3 Question de M. Robert Poisson : l'avis de convocation et l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui ont bien été apposés en format papier sur les babillards des installations.

1.3 Question de Mme Judith Huot : une réponse écrite lui a été envoyée.

2.1.1 Motion de félicitations à la direction des ressources financières : ladite motion a été transmise à la direction.

2.3.1 Dépôt des enjeux prioritaires et recommandations du comité des usagers : des discussions ont été menées avec Mme Lise Fortin, directrice adjointe à l'hébergement, un envoi des enjeux pourra être fait à la fin septembre.

6.1 Adoption du calendrier 2016-2017 du conseil d'administration : le calendrier a été déposé sur le site Internet et transmis aux partenaires syndicaux.

1.6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 21 JUILLET 2016

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 21 juillet 2016.

1.7 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 21 JUILLET 2016

2.1.2 Directrice adjointe des communications et des relations avec les médias :
Dr Gfeller est heureux d'accueillir et de présenter Mme Renée Sauriol. Elle occupe ses nouvelles fonctions depuis maintenant quatre semaines.

4.1 Qualité de la nourriture dans nos installations : ce point de discussion a été ajouté à l'ordre du jour du 21 juillet faisant suite aux articles parus dans les médias. Lors du dernier comité de gestion du réseau (CGR), il a été mentionné qu'un forum sur les services en CHSLD sera tenu dans les prochains mois incluant les services alimentaires.

1.8 INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Rencontres avec les deux nouveaux membres du conseil d'administration** pour le fonctionnement et information.

- **Rencontre avec les présidents des CIUSSS et le ministre Barrette - 29 août :** ils n'avaient pas eu l'occasion depuis la création des CIUSSS de se rencontrer. Les points d'information à l'ordre du jour étaient :
 1. Relation de gouvernance entre le MSSS, les conseils d'administration et les présidents-directeurs généraux.
 2. DCI unique Cristal-Net. Un échéancier a été produit et c'est la plate-forme qui a été choisie.
 3. Chirurgies hors-délai, SIMASS (Système d'information sur les mécanismes d'accès aux services spécialisés) et projet-pilote avec trois cliniques.
 4. Financement à l'activité
 5. OPTILAB
 6. Soins à domicile – Personnes âgées
 7. Équilibre entre l'efficacité et l'occupation du territoire
 8. Ententes à venir avec les fédérations médicales

Éventuellement, une rencontre avec tous les membres des conseils d'administration pourrait se tenir une fois par année.

- **Comité de vérification – 15 septembre :** Mme Marianne Le Roux a été nommée présidente du comité.

Les membres sont invités à poser des questions s'ils le désirent.

1.9 INFORMATIONS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Liste des dossiers de l'été :

- **OPTILAB :** ce dossier est piloté par le MSSS et plusieurs suivis sont faits. Il s'agit d'un projet de centralisation des laboratoires.

- **Usagers en fin de soins actifs** : débordement cet été, il est envisagé d'acheter des lits dans d'autres établissements.
- **Suivi de la liste d'attente en chirurgie**
- **Suivi de la qualité des services**
- **CHSLD de Cartierville** : premiers déménagements réalisés dans le cadre de la rénovation.
- **Rédaction du Portfolio de l'établissement** : demande du MSSS pour documenter l'organisation actuelle des services médicaux et les corridors de services existants. Un plan d'action sera transmis par le MSSS.
- **Visite du ministre Barrette – 19 septembre** : au CHSLD Légaré pour l'annonce d'un projet provincial concernant les services et les soins de santé aux aînés.
- **Tournée du PDG** : la tournée du PDG a débuté dans les différentes installations du CIUSSS. Il s'agit d'une présentation de 45 minutes et d'une période de questions de 15 minutes; de bons auditoires avec des échanges intéressants.
- **Événement de reconnaissance pour trois intervenants du CLSC Ahuntsic - 23 août** : M. Vincent Cardinal, M. Thierry Sauvain et Mme Kim Boissonneault ont reçu une mention d'honneur pour l'immense courage dont ils ont fait preuve en portant secours à une intervenante du Centre jeunesse de Montréal. Les membres adoptent une motion de félicitations pour ces gestes de bravoure aux trois intervenants. Une lettre de félicitations leur sera également adressée.

Mme Lucy Rodrigues arrive à partir de ce point.

- **Dre Christiane Bertelli – Récipiendaire du Prix de Mentor de l'année 2016 pour la région 4 décerné par le Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada** : les membres adoptent une motion de félicitations pour Dre Bertelli, chef du département de psychiatrie adulte. Une lettre de félicitations lui sera également adressée.
- **Équipe de pharmaciens de la rotation en médecine interne de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal – Récipiendaire du Prix d'excellence pour leur engagement exemplaire, catégorie « établissement de santé de la région de Montréal » décerné par l'Université de Montréal** : les membres adoptent une motion de félicitations pour l'équipe. Une lettre de félicitations leur sera également adressée.
- **Rencontre de courtoisie avec Mme Christine Black, mairesse de Montréal-Nord – 20 septembre.**
- **Chercheurs de l'Hôpital Rivière-des-Prairies se joignent au Centre de recherche du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.**

2. RAPPORT DES COMITÉS

2.1 SUIVI DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du conseil d'administration informe l'assemblée qu'une rencontre du comité de vérification s'est tenue hier le 15 septembre 2016.

2.1.1 Analyse de la situation financière à la période 5 se terminant le 20 août 2016

Mme Marianne Le Roux, présidente du comité de vérification, énumère les différents dossiers qui ont été présentés, soit les laboratoires médicaux, le bilan annuel de la sécurité des actifs informationnels, les autorisations de signature de contrat, l'analyse de la situation financière et le suivi des dossiers d'optimisation.

M. Alain Bouchard, directeur des ressources financières, poursuit avec l'analyse de la situation financière à la période 5 se terminant le 20 août 2016. L'établissement enregistre un surplus de 557 000 \$ à la période 5 pour un résultat cumulatif déficitaire de 1,8 M\$. Si l'on exclut deux éléments particuliers, liés à la distribution de vacances et aux dépenses non salariales, le résultat serait d'un déficit périodique de l'ordre de 900 000 \$. Les dossiers d'optimisation ont engendré pour leur part, depuis le début de l'année, 524 000 \$ d'économies sur un objectif de 14,4 M\$. Les premières projections financières amènent donc à un déficit de l'ordre de 5,3 M\$. L'établissement devra consentir à des efforts importants pour respecter les contraintes d'optimisation imposées par le MSSS et ainsi atteindre l'équilibre budgétaire.

3. POINTS DE DÉCISION

3.1 RÉSULTATS DE L'EXERCICE D'OPTIMISATION DES RESSOURCES EN ÉTHIQUE

En l'absence de Mme Suzanne Lavallée, directrice de la qualité, évaluation, performance organisationnelle et éthique, M. Frédéric Abergel, président-directeur général adjoint présente les résultats de l'exercice d'optimisation des ressources en éthique.

M. Abergel débute en résumant l'historique de cet exercice. À la demande du MSSS, chaque établissement devait, au plus tard le 18 décembre 2015, avoir transmis au MSSS les principales étapes prévues dans le cadre de l'exercice d'optimisation en éthique de la recherche. À cette date, le CIUSSS avait commencé, en collaboration avec la direction de la recherche, l'exercice suivant :

1. La reconduction des deux comités d'éthique de la recherche (CÉR) existants (Hôpital Rivière-des-Prairies et Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal) jusqu'en septembre 2016.
2. L'utilisation du CÉR de l'Hôpital Rivière-des-Prairies pour analyser les demandes des chercheurs de l'ancien CSSS de Bordeaux-Cartierville Saint-Laurent.

3. L'instauration d'un guichet unique en éthique de la recherche pour le CIUSSS, dès le 1^{er} février 2016, ayant pour mandat de recevoir toutes les demandes et de soutenir les deux CÉR dans le traitement de ces demandes.
4. L'instauration d'un seul processus d'analyse de la convenance institutionnelle pour le CIUSSS, dès le 1^{er} avril 2016.
5. L'évaluation, en juin 2016, du nouveau mode de fonctionnement (guichet unique et analyse de la convenance), et de la pertinence de maintenir deux CÉR ou d'en avoir un seul à partir de septembre 2016.

Le MSSS demande de confirmer, pour le 1^{er} octobre 2016, le résultat prévu de cet exercice d'optimisation. Le résultat est le suivant :

1. Le guichet unique en éthique de la recherche démarrera officiellement ses activités cet automne.
2. Le processus d'analyse de la convenance institutionnelle a été uniformisé pour le CIUSSS et est en application.
3. À partir de janvier 2017, un seul CÉR sera constitué pour le CIUSSS.
4. Un processus de nomination des officiers du nouveau CÉR sera réalisé à l'automne 2016 et des précisions de la part du MSSS suivront pour procéder.
5. Selon l'orientation du nouveau CÉR, il est possible que deux sous-comités soient créés : un pour les projets en sciences biomédicales, l'autre pour les projets en sciences sociales.

M. Abergel répond aux différentes questions posées par les membres.

ATTENDU les modalités fixées par le MSSS à l'effet de transmettre les résultats définitifs de l'exercice d'optimisation relatifs à l'offre de service et aux modalités retenues par le conseil d'administration et mises en œuvre au sein de l'établissement;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les résultats définitifs de l'exercice d'optimisation relatifs à l'offre de service et aux modalités retenues par le conseil d'administration et mises en œuvre au sein de l'établissement et de transmettre selon les délais prescrits.

Rés. 2016-09/621

3.2 NOMINATION D'UN MÉDECIN EXAMINATEUR

Mme Caroline Roy, commissaire aux plaintes et à la qualité des services est invitée à présenter ce point. Elle explique que conformément à l'article 42 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux (LSSSS)*, le conseil d'administration de l'établissement doit désigner, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes

et pharmaciens, un médecin examinateur qui est responsable de l'application de la procédure d'examen des plaintes médicales.

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit désigner conformément à la Loi un médecin examinateur qui est responsable de l'application de la procédure des plaintes médicales;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter la nomination de Dre Claude Johnson à titre de médecin examinateur. Son entrée en fonction est prévue pour le 17 octobre 2016.

Rés. : 2016-09/622

3.3 NOMINATION D'UN DIRECTEUR ADJOINT – ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES IMMEUBLES

Mme Lucy Rodrigues et M. Pierre Galarneau, directeur adjoint à l'enseignement autre qu'universitaire et planification de la main-d'œuvre, expliquent que suite à la vacance du poste de directeur adjoint – Entretien et exploitation des immeubles, il a été convenu d'entreprendre le processus de dotation de ce poste. Un comité de sélection a été formé et il s'est réuni le 16 septembre dernier.

Celui-ci était composé de :

- Mme Lucy Rodrigues, membre du conseil d'administration
- Mme Stéphanie Bossé, chef des services aux cadres
- M. Frédéric Cossette, directeur des services techniques

Ils poursuivent en dressant un portrait du candidat.

ATTENDU la structure administrative de la haute direction déterminée par le MSSS pour notre établissement;

ATTENDU la vacance du poste de directeur adjoint – Entretien et exploitation des immeubles;

ATTENDU QU' il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs, et ce, conformément aux articles 3 et 15.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des établissements de santé et de services sociaux*;

ATTENDU le processus de dotation entrepris par le comité de sélection pour procéder aux entrevues de sélection;

ATTENDU QUE le comité de sélection est en mesure de soumettre une recommandation unanime sur la candidature de la personne à retenir;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de sélection, de procéder à la nomination M. Philippe Morin-Gendron, au poste de directeur adjoint – Entretien et exploitation des immeubles à compter du 24 octobre 2016 et de lui accorder la rémunération déterminée par le directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, le tout conformément aux règles établies par le MSSS.

Rés. : 2016-09/623

3.4 AFFAIRES MÉDICO-ADMINISTRATIVES

Ce point a été déplacé de l'agenda de consentement compte tenu du court délai de la transmission du document aux membres du conseil d'administration. Dr Gfeller invite Dre Josée Savoie, directrice générale adjointe du programme de santé physique générale et spécialisée et directrice des services professionnels à présenter les affaires médico-administratives.

3.4.1 Nomination

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter les nominations suivantes :

- **Dre Céline Laferrière** (# 74-192), membre actif au Département de biologie médicale, Service de microbiologie-infectiologie de l'Hôpital Fleury, avec privilèges en microbiologie-infectiologie, incluant consultation, prescription, traitement, technique de laboratoire en microbiologie.

Rés. : 2016-09/636

- **Dre Claudine Blanchette** (# 01-050), membre actif au Département de médecine familiale, de l'Hôpital Jean-Talon, avec privilèges en médecine générale et soins palliatifs à l'Hôpital Jean-Talon, au Centre d'hébergement Paul-Gouin, au Centre d'hébergement des Quatre-Saisons et au Pavillon Albert-Prévost.

Rés. : 2016-09/637

- **Dre Roxane Campbell** (# 16-375), membre actif au Département de médecine familiale, Service d'hébergement, avec privilèges en médecine générale aux centres d'hébergement Laurendeau, de Louvain, Légaré et Paul-Lizotte.

Rés. : 2016-09/638

- **Dre Caroline Gingras** (# 04-125) membre associé au Département de médecine familiale, Service de médecine générale – milieu psychiatrique au pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, avec privilèges en soins physiques, soins psychiatriques en médecine générale - milieu psychiatrique.

Rés. : 2016-09/639

- **Dre Marie-Hélène Marchand** (# 11-153) membre actif au Département de médecine familiale, Service des soins palliatifs à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, avec privilèges en soins palliatifs à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci.

Rés. : 2016-09/640

- **Dr Philippe André Mathieu** (# 16-269) membre actif au Département de médecine familiale, Service d'hébergement au CHSLD Paul-Gouin, avec privilèges en hébergement.

Rés. : 2016-09/641

- **Dre Madalina Popencu** (# 12-392) membre associé au Département de médecine familiale, Service de médecine générale – Milieu psychiatrique au Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, avec privilèges en soins physiques, soins psychiatriques en médecine générale - Milieu psychiatrique.

Rés. : 2016-09/642

- **M. Guillaume Faubert** (# 209140) membre actif au Département de pharmacie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, avec privilèges en pharmacie.

Rés. : 2016-09/643

- **Mme Maude Villeneuve** (# 201139) membre actif au Département de pharmacie de l'Hôpital Jean-Talon, avec privilèges en pharmacie à l'Hôpital Jean-Talon et au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci.

Rés. : 2016-09/644

- **Dre Yannick Boucher-Arseneau** (# 11-187) membre associé au Département de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, avec privilèges en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Rés. : 2016-09/645

- **Dre Julie Séguin** (# 14-779) membre associé au Département de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, au Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, avec privilèges en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Rés. : 2016-09/646

3.4.2 Nomination temporaire

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter les nominations temporaires suivantes :

- **Dr Yalon Dolev** (# 14-552), membre actif temporaire au Département de chirurgie, Service d'ORL de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, avec

privilèges en ORL, chirurgie au laser, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie plastique et reconstruction faciale, en remplacement du Dr Sami Pierre Moubayed, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 1^{er} juillet 2017.

Rés. : 2016-09/647

- **Dr Jean-Gabriel Daneault** (# 15-345), membre actif temporaire au Département de psychiatrie adulte de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, avec privilèges en psychiatrie, en remplacement du Dr Serge Gagné, pour la période du 18 juillet 2016 au 18 juillet 2017.

Rés. : 2016-09/648

3.4.3 Changement de statut

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter le changement de statut suivant :

- **Dre France Chénier** (# 04-012), de membre associé à membre actif au Département d'anesthésiologie à l'Hôpital Jean-Talon, à compter du 1^{er} août 2016.

Rés. : 2016-09/649

3.4.4 Démission

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter les démissions suivantes :

- **Dre Fazia Berkane** (# 15-527), membre actif au Département de médecine familiale au CLSC Bordeaux-Cartierville, à compter du 23 septembre 2016.

Rés. : 2016-09/650

- **Dre Nathalie Skinner** (# 09-118), membre associé au Département de médecine familiale à l'Hôpital Fleury, à compter du 14 septembre 2016.

Rés. : 2016-09/651

- **Mme Andrée Ducharme** (# 83144), membre actif au Département de pharmacie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à compter du 30 juillet 2016.

Rés. : 2016-09/652

- **Dr Etzer Dambreville** (# 84-532), membre actif au département de médecine familiale de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à compter du 5 octobre 2016.

Rés. : 2016-09/653

- **Dr Andrei Lordachescu** (# 12-593), membre actif au Département de médecine familiale du CLSC Bordeaux-Cartierville, à compter du 21 septembre 2016.

Rés. : 2016-09/654

- **Dre Julie Turcotte** (# 97-379), membre actif au Département de psychiatrie adulte de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à compter du 30 septembre 2016.

Rés. : 2016-09/655

- **Dre Julia Bernard** (# 15-305), membre actif au Département de médecine d'urgence de l'Hôpital Jean-Talon, à compter du 1^{er} novembre 2016.

Rés. : 2016-09/656

- **Dre Nadia El Fouladi** (# 10-520), membre actif au Département de médecine familiale au CLSC Petite-Patrie, à compter du 5 octobre 2016.

Rés. : 2016-09/657

- **Dr André Richer** (# 3133), membre actif au Département de chirurgie, Service de médecine dentaire à l'Hôpital Rivière-des-Prairies, à compter du 31 décembre 2016.

Rés. : 2016-09/658

3.4.5 Congé de service

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter les congés de service suivants :

- **Dr Dominic Gauthier** (# 11-742), membre actif au Département de médecine d'urgence de l'Hôpital Fleury, du 19 septembre 2016 au 6 mars 2017.

Rés. : 2016-09/659

- **Dr Claude Perreault** (# 78-081), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, du 22 septembre 2016 au 21 juin 2017.

Rés. : 2016-09/660

- **Dre Émilie Richer-Séguin** (# 13-458), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, du 5 décembre 2016 au 4 juin 2017.

Rés. : 2016-09/661

- **Dre Odile Lapierre** (# 90-265), membre actif au Département de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, du 15 octobre 2016 au 14 octobre 2017.

Rés. : 2016-09/662

- **Dre Ginette Grégoire** (# 73-415), membre actif au Département de psychiatrie de l'Hôpital Fleury, du 30 novembre 2016 au 30 novembre 2017.

Rés. : 2016-09/663

3.4.6 Congé de maternité

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter le congé de maternité au médecin suivant :

- **Dre Chirina Manafy** (# 09-593), membre actif au Département de médecine familiale de l'Hôpital Fleury, du 11 septembre 2016 au 10 septembre 2017.

Rés. : 2016-09/664

3.4.7 Prolongation d'un congé de service

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter la prolongation du congé de service suivant :

- **Dre Andrée Robillard** (# 86-214), membre actif au Département de médecine familiale de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, du 18 juillet 2016 au 18 juillet 2017. Cette prolongation de congé de service est associée à la condition qu'advenant un recrutement potentiel, le médecin devra soit reprendre ses activités ou remettre sa démission, ceci dans le but de ne pas mobiliser un PEM dans leur département.

Rés. : 2016-09/665

3.4.8 Mise à jour des signataires autorisés à la RAMQ

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, d'adopter la révision du registre des signataires autorisés à la RAMQ de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Ajouts :

- Dr Steve Desautels
- Dr Steve Alex Gibbs
- Dre Olivia Nguyen

Le registre se lit comme suit :

Pavillon principal

Dr Guy Beaubien
Dr Louis R. Bégin
Mme Joanne Béland
Mme Marie-Josée Béliveau
Dre Josiane D'Amico
Dr Ronald Denis
Dr Alex Desautels
Dre Betty Gabay
Dre Sonia Gagnon
Dr François-Xavier Garneau
Dr Pierre Gfeller
Dr Steve Alex Gibbs
Dr Hugues Jeanmart
Dr Éric Lalonde
Dr André Lelièvre
Mme Marie-Eve Mauger
Dr Cao Luan Rémy Nguyen
Dre Nathalie Neveu
Dre Olivia Nguyen
Dr Schiller Pierre-Louis
Dr Claude Piette
Dr Éric Piette
Dre Marie-Michelle Robert
Dr Dave Ross
Dr Pierre Rousseau
Dr Érick Schampaert
Dr Stéphan Troyanov
Dr Yves Troyanov
Dr Alain Verdant
Dre Rahel Wolde-Giorghis

Pavillon Albert-Prévost

Dre Christiane Bertelli
Dre Sylvaine De Plaen
Dr Daniel Dumont
Dr Lambert Farand
Dre Marie-Hélène Gobeil
Dr Sylvain Laniel
Dr Alain Lebel
Dr Jean Leblanc
Dr André Lelièvre
Dr Yvan Pelletier
Dr Samie Edouard Saba
Dre Nathalie Shamlian
Dre Than-Lan Ngo
Dre Rahel Wolde-Giorghis

Rés. : 2016-09/666

LES RÉOLUTIONS 3.4 SONT ADOPTÉES EN BLOC.

À la demande des membres, les prochaines présentations des affaires médico-administratives pourront être décrites sous forme de tableau. De plus, il sera suggéré au CMDP de tenir des entrevues lors de départs d'effectifs médicaux, dans un objectif d'amélioration de rétention de personnel. Dre Josée Savoie prend bien note de ces demandes et un suivi sera fait à un prochain conseil d'administration.

4. POINTS D'INFORMATION

4.1 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU CENTRE SECONDAIRE POUR LE CONTINUUM DE SERVICES POUR LES PERSONNES À RISQUE DE SUBIR OU AYANT SUBI UN AVC

Mme Adélaïde De Melo, directrice des soins infirmiers, et Dre Véronique Dubuc, neurologue, sont invitées à présenter les résultats du centre secondaire pour le continuum de services pour les personnes à risque de subir ou ayant subi un AVC.

Mme De Melo débute en remerciant Dre Dubuc pour l'excellent travail de cogestion et d'équipe. Dre Dubuc tient également à remercier les membres du conseil d'administration pour ce privilège de présenter les actions entreprises pour le développement du continuum et les résultats obtenus.

L'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal a obtenu du MSSS, en juin dernier, une désignation de quatre ans en tant que centre secondaire au sein du continuum de services pour les personnes ayant subi ou à risque de subir un accident vasculaire. Envisagé comme centre secondaire dès 2012 et donnant suite aux recommandations ministérielles déposées en 2014, l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal a mis sur pied plusieurs mesures pour obtenir cette désignation. La création d'une unité AVC dédiée à cette clientèle, la révision des protocoles et des ordonnances dans tout le CIUSSS pour assurer une prise en charge rapide en phase aiguë ainsi que la cohésion des équipes interdisciplinaires de médecins, infirmières et professionnels de réadaptation pour assurer une réadaptation précoce et ainsi maximiser le retour à l'autonomie ont été mentionnés. Des actions ont été entreprises pour le développement d'outils de suivi systématisés, la formation du personnel concerné et le changement de culture pour assurer la qualité des soins à cette clientèle.

Dr Gfeller les remercie et précise aux membres qu'un des objectifs de cette présentation était, entre autres de les informer, mais également de démontrer tout le travail de cogestion qui a été réalisé.

Les membres sont invités à commenter et à poser des questions. À leur demande, on les informe qu'il y a 15 lits disponibles pour les AVC et 2 lits avec monitoring cardiaque. Ils terminent en remerciant les deux présentatrices et les félicitent pour le travail accompli.

4.2 PRÉSENTATION DU CENTRE D'INFORMATION À LA POPULATION (514 336-NORD)

Mme Valérie Gascon, directrice adjointe de l'accès et des trajectoires de soins, présente ce point. Mme Gascon explique que le Centre d'information a été implanté pour répondre notamment aux besoins en information des usagers et de la population de son territoire.

Ce centre vise à faciliter l'accès à l'information en appliquant les principes d'accès. Ainsi, l'utilisateur qui passe par le Centre d'information formule sa demande et ce sont les agents du Centre qui recherchent l'information pour lui. Le Centre d'information vise aussi à obtenir un portrait de la demande en information des usagers et de la

population de façon à adapter les processus et les outils de communications en fonction de ces besoins.

Le Centre d'information est en activité depuis le 18 avril 2016 par le biais d'un numéro unique, le (514) 336-NORD. Une deuxième phase est à venir dans les prochains mois pour que les appels des usagers qui passent actuellement par les cinq centrales téléphoniques et qui sont à la recherche d'information soient redirigés vers le Centre d'information.

Mme Gascon profite de l'occasion pour remettre des cartons de promotion aux personnes présentes dans l'assemblée et à répondre aux questions des membres. Elle souligne la très belle collaboration avec le service des communications et envisage de rencontrer également les organisateurs communautaires.

Il est suggéré d'effectuer un suivi des activités du Centre d'information dans un an. Les membres la remercient et la félicitent pour sa présentation et son enthousiasme.

4.3 ACTIVITÉS DU COMITÉ DES USAGERS

Mme Pierrette Guillaud, présidente du comité des usagers du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, informe les participants que la Semaine des droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux se tiendra du 22 au 30 septembre. Les comités des usagers des cinq CIUSSS de l'île de Montréal se feront connaître pour une première fois (de 9 h à 16 h) à la population, le temps d'une journée portes ouvertes le 29 septembre au Complexe Desjardins, organisée en collaboration avec le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU). Elle transmet également aux membres et à Dr Gfeller les remerciements de M. Pierre Blain, directeur général, pour la participation du CIUSSS à cette activité.

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1 AMENDEMENTS AUX RÉOLUTIONS

5.1.1 No 592 – Dre Marie-Hélène Gobeil

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter le changement de statut suivant :

- **Dre Marie-Hélène Gobeil** (# 11-708), de membre associé à membre actif, au Département de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à compter du 1^{er} juin 2016. (*Qu'il soit inscrit que Dre Gobeil passe du statut de membre associé à membre actif à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et non à l'Hôpital Rivière-des-Prairies.*)

Rés. : 2016-06/592 AMENDÉE

5.1.2 No 587 – Dre Linda Raya

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d’accepter la nomination du médecin suivant :

- **Dre Linda Raya** (# 15-308), membre actif au Département d’imagerie médicale, Service de radiologie diagnostique et radio-oncologie de l’Hôpital Fleury, avec privilèges en techniques radiologiques, conditionnellement à la complétion de sa formation complémentaire de six mois étalée sur une période de deux ans, selon les besoins du département. *(Qu’il soit inscrit que la durée de la formation complémentaire de Dre Daya soit de six mois et non de dix mois.)*

Rés. : 2016-07/587 AMENDÉE

5.1.3 No 569 – Mme Van Anh Hoang

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d’accepter l’ajout de privilèges en pharmacie à l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et à l’Hôpital Rivière-des-Prairies au pharmacien suivant :

- **Mme Van Anh Hoang** (# 203152), membre actif au Département de pharmacie de l’Hôpital Jean-Talon. *(Qu’il soit indiqué que des privilèges soient ajoutés à Mme Van Anh Hoang à l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et à l’Hôpital Rivière-des-Prairies et non à l’Hôpital Jean-Talon.)*

Rés. : 2016-06/569 AMENDÉE

5.2 RÉGIME D’EMPRUNT À LONG TERME

Conformément aux dispositions de l’article 296 de la *Loi sur les services de santé et services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) ainsi qu’à l’article 77.1 de la *Loi sur l’administration financière* (RLRQ, chapitre A 6.001), le directeur général adjoint des infrastructures, M. Luc Desbiens, autorise le CIUSSS à instituer un régime d’emprunts lui permettant d’effectuer de temps à autre, d’ici le 31 décembre 2017, des emprunts à long terme d’au plus 77 428 624,94 \$, en monnaie légale du Canada sous réserve des caractéristiques et limites énoncées à ce régime pour le financement ou le refinancement des dépenses d’immobilisations, d’équipements ou d’informatique.

ATTENDU QUE conformément à l’article 78 de la *Loi sur l’administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), du CIUSSS, (l’« Emprunteur ») désire instituer un régime d’emprunts lui permettant d’effectuer, de temps à autre, d’ici le 31 décembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances pour le financement ou le refinancement des dépenses d’immobilisations, d’équipements ou d’informatique, à titre de responsable du Fonds de financement,

pour un montant n'excédant pas 77 428 624,94 \$, dont le détail apparaît aux tableaux annexés à la présente résolution;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU' il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 21 juillet 2016;

Sur la proposition de Mme Lucie Gérin, appuyé par Mme Marianne Le Roux, il est résolu :

1. **QU'**un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 31 décembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 77 428 624,94 \$, dont le détail apparaît au(x) tableau(x) annexé(s) à la présente résolution, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a. *malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de dix-huit mois s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;*
 - b. *l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au*

paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

c. chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

d. le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné qu'à l'une ou plusieurs des fins suivantes :

*i. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois mois de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après ladite date;*

ii. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois mois de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;

iii. le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;

iv. le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente de financement à long terme ou de refinancement.

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur.

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

a. l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

b. chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

c. le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui

peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

d. aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus.

6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le président-directeur général,
ou le président-directeur général adjoint,
ou le directeur des ressources financières,
ou la directrice adjointe – Services financiers,

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes.

7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Sur proposition de Mme Lucie Gérin, dûment faite et appuyée par Mme Marianne Le Roux, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'autoriser les dirigeants désignés, étant le président-directeur général ou le président-directeur général adjoint, ou le directeur des ressources financières ou la directrice adjointe – Services financiers, à signer les conventions de prêt, les conventions d'hypothèques mobilières et les billets.

Rés. : 2016-09/620

5.3 NOMINATION D'ADMINISTRATEURS – SERVICE DE CARTES DESJARDINS POUR L'HÔPITAL JEAN-TALON

ATTENDU QUE *la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales, adoptée par l'Assemblée nationale le 7 février 2015 et mise en application le 1^{er} avril 2015, a entraîné la disparition des anciens établissements de santé et de services sociaux;*

ATTENDU QUE les anciens administrateurs pour le service de cartes Desjardins pour l'Hôpital Jean-Talon, ne sont plus en fonction ou n'ont plus la légitimité requise, il est donc nécessaire de nommer de nouveaux administrateurs pour représenter l'Hôpital Jean-Talon, installation composant le CIUSSS, afin de pouvoir gérer nos services bancaires;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'approuver la nomination de M. Alain Bouchard, directeur des ressources financières, et Mme Johanne Bluteau, directrice adjointe – Services financiers, comme nouveaux administrateurs pour le service de cartes Desjardins pour l'Hôpital Jean-Talon.

Rés. : 2016-09/627

5.4 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT

5.4.1 Logiciels Microsoft

Le CIUSSS a, par le distributeur Compugen (distributeur accrédité par Microsoft), adhéré au contrat à commande de logiciels Microsoft. Ce contrat à commande de logiciels Microsoft fut négocié par le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) auprès de la compagnie Microsoft, et ce, pour l'ensemble des établissements de santé du Québec. Ce contrat couvre l'achat de nouvelles licences (Windows, Office, etc.), le rehaussement des licences actuelles possédées par le CIUSSS (environ 7 000 licences), l'assistance technique et la maintenance des logiciels Microsoft.

Ainsi, le CIUSSS a dû conclure en urgence un contrat avec le distributeur Compugen pour les logiciels Microsoft. Le court délai obtenu de la part du CSPQ pour adhérer ou refuser le contrat ne permettait pas de suivre le processus d'autorisation habituel prévu à la politique d'approvisionnement du CIUSSS (DRF-0001).

Le contrat, d'une valeur totale de 1 949 937 \$ (avant taxes), est de trois ans. Les nouveaux tarifs sont en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016.

L'absence de concurrence à Microsoft limite grandement le pouvoir de négociation du CSPQ. De ce fait, les prix de ces biens et services ont

globalement augmenté d'environ 50 % en comparaison avec ceux en vigueur lors de l'exercice financier 2015-2016.

Conformément à la politique d'approvisionnement en vigueur dans l'établissement (DRF-0001) du CIUSSS, l'approbation du conseil d'administration doit être obtenue pour autoriser le président-directeur général du CIUSSS, Dr Pierre Gfeller, à signer un engagement d'une valeur supérieure à 1 M\$.

ATTENDU QUE le CIUSSS désire conclure ce contrat d'une durée de trois ans, rétroactivement au 1^{er} avril 2016;

ATTENDU QUE ce contrat fut négocié par le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) auprès de la compagnie Microsoft;

ATTENDU QUE ces dépenses sont financées par le budget du fonds d'exploitation du CIUSSS;

ATTENDU QUE le MSSS autorise le CIUSSS à signer ce contrat avec le distributeur Compugen;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'autoriser le président-directeur général, Dr Pierre Gfeller, à signer le contrat de trois ans avec la firme Compugen d'une valeur de 1 949 937 \$, avant taxes.

Rés. : 2016-09/628

5.5 APPROBATION DU RAPPORT RR-444

Selon la circulaire 2016-022 « Suivi de l'équilibre budgétaire des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – Exécution du budget », l'établissement doit soumettre sa prévision des résultats financiers pour l'exercice financier 2016-2017. À cette fin, un rapport RR-444 doit être produit, approuvé par le conseil d'administration et transmis au MSSS pour le 14 novembre 2016.

La direction des ressources financières projette que le CIUSSS terminera l'exercice financier 2016-2017 en équilibre budgétaire.

Considérant que le prochain conseil d'administration aura lieu le 23 novembre prochain, la direction des ressources financières désire une approbation préalable du rapport RR-444 en date du présent conseil et s'engage à convoquer un conseil d'administration spécial advenant un changement dans la projection financière de l'établissement.

ATTENDU QUE le CIUSSS prévoit toujours terminer l'exercice 2016-2017 en équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE le prochain comité de vérification se tiendra le 10 novembre 2016;

ATTENDU QUE tout changement dans la situation financière du CIUSSS d'ici le 14 novembre 2016 fera l'objet d'un conseil d'administration spécial;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'autoriser le président-directeur général, Dr Pierre Gfeller, à approuver par anticipation et à transmettre le rapport RR-444 pour la période financière se terminant le 15 octobre prochain, tel que demandé par le MSSS.

Rés. : 2016-09/629

5.6 RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES, LA SATISFACTION DES USAGERS ET LE RESPECT DE LEURS DROITS

Conformément à l'article 33.10 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, un rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers et le respect de leurs droits doit être préparé et présenté annuellement au conseil d'administration, lequel intègre le bilan annuel des activités du commissaire aux plaintes et à la qualité des services ainsi que le rapport du médecin examinateur visé à l'article 50 et celui du comité de révision visé à l'article 57. Il est soumis au conseil d'administration pour adoption.

ATTENDU QUE le comité de vigilance et de la qualité a entériné le Rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers et le respect de leurs droits lors de sa rencontre du 1^{er} juin 2016 pour en recommander l'adoption;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vigilance et de la qualité :

- d'adopter le Rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers et le respect de leurs droits ;
- de transmettre une copie au ministre de la Santé et des Services sociaux.

Rés. : 2016-09/630

5.7 FONDS D'INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE (FIS) : RÉAMÉNAGEMENT ET OPTIMISATION DU CENTRE DE DOCUMENTATION DU CIUSSS

Le statut « d'établissement affilié » du CIUSSS avec l'Université de Montréal a permis à la direction de l'enseignement universitaire de déposer, en mai dernier, une demande au Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires (ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation Canada).

Le projet soumis est celui du réaménagement et de l'optimisation du centre de documentation du CIUSSS, associé à la charte de projet V-605 : Rénovation de la bibliothèque Norman-Bethune et au projet d'implantation d'un réseau « synapse ».

Le FIS cible les projets qui visent notamment à réparer ou améliorer la qualité des installations de recherche et d'innovation dans les établissements postsecondaires dont celles liées à la formation dans les établissements affiliés.

La contribution financière du FIS est de 50 % des coûts admissibles totaux. Le projet présenté totalise 241 544 \$.

ATTENDU la rénovation de la bibliothèque Norman-Bethune est devenue un incontournable de par la vétusté de ses installations;

ATTENDU QUE la modernisation des espaces va permettre d'effectuer le virage numérique nécessaire à l'accessibilité des services documentaires pour l'ensemble des installations du CIUSSS;

ATTENDU QUE la direction de l'enseignement universitaire dispose des fonds nécessaires à la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE l'opportunité d'un financement substantiel du FIS;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par Dr Pierre Gfeller, président-directeur général, en date du 22 avril 2016;

ATTENDU QUE le projet (V-605), Rénovation de la bibliothèque Norman-Bethune est approuvé sous condition par le Bureau de projets et Lean (BPL);

ATTENDU QUE le CIUSSS doit se doter d'un système de communication interinstallations (réseau synapse);

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par la direction de l'enseignement :

- d'autoriser le dépôt du projet : « Réaménagement et optimisation du centre de documentation du CIUSSS », numéro de la demande : 3555120160509;
- de confirmer la contribution financière par la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal d'un montant de 241 554 \$;
- de désigner Dr Gfeller, président-directeur général, ou son représentant, pour signer la convention d'aide financière;
- de désigner Mme France Plouffe, directrice adjointe de l'enseignement, pour gérer la convention d'aide financière du projet.

Rés. : 2016-09/619

5.8 NOMINATION D'UNE PERSONNE MANDATÉE SUBSTITUT POUR AUTORISER LA RÉALISATION DES PROJETS DE RECHERCHE SE DÉROULANT AU CIUSSS NDIM

Il revient à un établissement public du réseau de la santé et des services sociaux d'autoriser la réalisation d'un projet de recherche dans ses murs ou sous ses auspices, après s'être assuré que le projet a fait l'objet des examens scientifique et éthique positifs et d'une analyse de convenance institutionnelle satisfaisante.

Depuis le 1^{er} avril 2015, M. Frédéric Abergel, président-directeur général adjoint, a été nommé comme personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation des projets de recherche dans le CIUSSS, et approuver tous les projets de recherche financés par l'industrie ainsi que tous les projets de recherche multicentrique (peu importe leur source de financement).

Le 23 mars dernier, le conseil d'administration a autorisé la nomination de Dr François Madore, directeur de la recherche, comme personne mandatée pour autoriser les projets de recherche menés par des étudiants-résidents et des projets sans subvention, avec financement interne ou avec financement par des organismes subventionnaires, et qui se dérouleront uniquement au CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (projet monocentrique). En cas de conflit d'intérêts apparent ou réel avec un projet de recherche spécifique, le président-directeur général adjoint autorisera ce projet.

M. Abergel n'a aucun substitut pour autoriser les projets de recherche en son absence (ex. : vacances). Afin de respecter un délai raisonnable d'autorisation, l'établissement désire nommer une personne mandatée substitut pour autoriser les projets de recherche à condition que cette nomination respecte deux conditions :

1. La personne nommée ne doit pas être en conflit d'intérêts apparent ou réel avec un projet de recherche;
2. La personne nommée doit occuper un poste cadre dans l'établissement et être rémunérée par l'établissement.

ATTENDU QUE tous les projets de recherche multicentrique ainsi que les projets de recherche provenant de l'industrie sont et seront toujours autorisés par la première personne formellement mandatée par le conseil d'administration, soit le président-directeur général adjoint (M. Frédéric Abergel);

ATTENDU QUE le CIUSSS veut s'assurer d'autoriser tous les projets de recherche menés dans l'établissement dans un délai raisonnable;

ATTENDU QUE Mme Suzanne Lavallée, directrice de la qualité, évaluation, performance organisationnelle et éthique, répond aux deux conditions nécessaires pour la nommer comme personne mandatée substitut pour autoriser les projets de recherche;

ATTENDU QUE Mme Suzanne Lavallée approuvera tout projet lorsque M. Frédéric Abergel sera absent;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer Mme Suzanne Lavallée, directrice de la qualité, évaluation, performance organisationnelle et éthique, à titre de personne mandatée substitut pour autoriser tous les projets de recherche financés par l'industrie ainsi que tous les projets de recherche multicentrique (peu importe leur source de financement) au CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Rés. : 2016-09/631

5.9 BILAN ANNUEL DE LA SÉCURITÉ DES ACTIFS INFORMATIONNELS AU 31 MARS 2016 ET PLAN D'ACTION

Le 25 avril dernier, la direction de la sécurité du MSSS informait les établissements que le bilan de sécurité des actifs informationnels au 31 mars 2016 et le plan d'action 2016-2017 devaient être soumis le 30 juin 2016 conformément aux exigences du système de santé québécois.

Après entente avec cette direction, sous la signature du président-directeur général et de la responsable de la sécurité informationnelle, le bilan et le plan d'action ont été transmis dans les délais prescrits en précisant que son adoption par le conseil d'administration se ferait en septembre 2016.

ATTENDU QUE le bilan de sécurité des actifs informationnels au 31 mars 2016 et le plan d'action 2016-2019 ont été soumis le 30 juin 2016 à la direction de la sécurité du MSSS, et ce, conformément aux exigences du système de santé québécois et selon les délais prescrits;

ATTENDU QUE le bilan de sécurité des actifs informationnels au 31 mars 2016 et le plan d'action 2016-2017 ont été soumis au comité de direction, le 14 septembre 2016;

ATTENDU QUE le document de travail intitulé « Bilan de sécurité des actifs informationnels au 31 mars 2016 et plan d'action 2016-2017 » a été présenté au complet au comité de vérification;

ATTENDU QUE ce document ne peut toutefois être diffusé plus largement pour des motifs liés à la sécurité informationnelle;

ATTENDU la demande du comité de vérification à l'effet qu'un abrégé administratif, ci-joint, soit plutôt transmis aux membres du conseil d'administration;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'approuver le bilan de sécurité des actifs informationnels au 31 mars 2016 et le plan d'action 2016-2017.

Rés. : 2016-09/632

6. PROCHAINE ASSEMBLÉE

6.1 SÉANCE RÉGULIÈRE – 23 NOVEMBRE 2016 À 18 H À LA SALLE EDGAR-LANGLOIS DU PAVILLON ALBERT-PRÉVOST

La prochaine séance régulière du conseil d'administration est prévue le mercredi 23 novembre 2016 à 18 h à la salle Edgar-Langlois du Pavillon Albert-Prévost.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Hotte remercie l'assemblée pour leur présence.

L'assemblée est levée à 21 h 20.

Geneviève Hotte
Présidente

Pierre Gfeller, M.D.
Secrétaire